



## Mesures sociales

### **Aide exceptionnelle pour les jeunes : Plus de 10 500 foyers affiliés à la MSA en bénéficieront à partir du 25 juin**

Bobigny, 22 juin 2020

Le Gouvernement a annoncé le versement d'une aide exceptionnelle pour les jeunes de moins de 25 ans en situation de précarité. Les caisses de MSA verseront cette aide d'un montant de 200 euros aux adhérents concernés dans plus de 10 500 foyers, automatiquement et en une fois, à partir du 25 juin. Au total, cette aide représente plus de deux millions d'euros.

**Pour les jeunes de moins de 25 ans, qui ne sont pas étudiants et qui bénéficient d'une aide au logement :** elle sera versée automatiquement par la caisse de MSA à laquelle ils sont affiliés à partir du 25 juin.

**Pour les étudiants ayant perdu un emploi/stage gratifié ou ultramarins restés en métropole :** elle sera versée par l'Enseignement supérieur à ceux qui en font la demande.

Pour en savoir plus : [Covid-19 | Aide exceptionnelle pour les étudiants](#)